Novembre 2026 n°69

Le Regain

Journal de la Confédération paysanne de l'Ariège

UN AN DE SIDÉRATIONS...

L'année 2025 s'était achevée avec des centaines de gendarmes, deux Centaures et un hélico face à deux mille paysan·nes et sympathisant·es sur une ferme aux Bordes-sur-Arize. Alors qu'un protocole alternatif signé par tous les syndicats agricoles proposait d'éviter l'abattage systématique des troupeaux touchés par la DNC, l'État avait imposé la force et la non-négociation. Une démonstration destinée à dissuader toute résistance. Depuis, les questions restent sans réponse : où sont les résultats des analyses des troupeaux abattus ? Les conclusions de l'étude du CIRAD, attendues en mai 2026, censées faire évoluer le protocole en zone vaccinée ? Silence.

En janvier, 52 paysan·nes de la Confédération paysanne étaient placé·es en garde à vue après avoir investi une annexe du ministère de l'Agriculture pour dénoncer les abattages totaux, le Mercosur et le traitement colonial réservé aux territoires ultramarins. Parallèlement à la répression, la fuite en avant se poursuit : règlement européen sur les nouvelles techniques génomiques, loi Duplomb promulguée malgré plus de deux millions de signatures contre elle, et aujourd'hui Omnibus, qui accélère la réduction des évaluations des pesticides.

Puis l'été a basculé. Sécheresse, canicules répétées, incendies d'une ampleur inédite. Sans anticipation ni réponse à la hauteur. Le plan CASI, derrière son milliard annoncé, dont une part reconduit surtout les soutiens aux énergies fossiles et aux engrais chimiques n'a in fine mobilisé que 235 millions d'euros. Rien à la hauteur des fermes sinistrées, de la transition agroécologique et d'un climat qui menace juste la production alimentaire.

Depuis décembre, les contestations syndicales, agricoles, écologistes et citoyennes se succèdent, et avec elles les intimidations, les interpellations, la répression.
Cet automne, nous avons franchi un seuil avec le mouvement des lycéen·nes mobilisé·es pour des classes moins chargées, des bâtiments dignes et davantage d'enseignant·es. Plus de 6 800 gardes à vue, dont 5 890 concernant des mineurs. Du jamais vu ! Des ados blessé·es, des dents brisées, des jeunes mutilés, éborgnés.

Les choix budgétaires disent tout : renforcer le sécuritaire quand les crises agricoles, sociales et environnementales exigent des investissements urgents.
Une société qui frappe ses paysan·nes, réprime ses militant·es, ignore les alertes scientifiques et mutile ses propres enfants s'épuise et s'attaque à ce qu'elle devrait protéger. Ce n'est plus l'ordre qu'elle défend : c'est sa propre faillite.



À nous d'opposer à cette fuite en avant la seule réponse qui vaille :
LA RÉSISTANCE COLLECTIVE.

Séverine Lascombe,
membre du Comité départemental de la Confédération paysanne 09

Communiqué de presse du 15/10/26

DES PLAFONDS, PAS DES PLANCHERS !

- du soutien pour les plus fragilisé-es par la sécheresse -

Aujourd'hui, le portail en ligne de demande d'aide du plan CASI est ouvert. Mais pour qui ?

Nous savions que le budget alloué par l'État pour affronter la crise relevait du saupoudrage de miettes. Mais alors que des départements voisins faisaient le choix de prioriser les productions exclues des aides PAC et les fermes les plus en difficultés, la préfecture de l'Ariège a fait ses comptes à l'envers.
Mettre des planchers d'accès à toutes les productions revient à assumer l'abandon des petites fermes dans le département. Combien d'élevages herbagers à 80ha de prairie ? Quel·le maraîchèr·e seul·e travaille sur plus d'1ha ? Quel·le producteur·ice de fruits rouges sur plus de 2ha ...?

L'argumentaire invoqué relève d'un raisonnement hors sol et purement statistique :
- faciliter le travail administratif de gestion de l'enveloppe avec des fermes déjà connues de TélePAC;
- ces planchers correspondraient au seuil de viabilité économique des fermes.

Mais quelle violence et quel mépris ! Ces planchers ne correspondent à aucune réalité de terrain tangible, ils sont juste un facteur de confort de traitement de dossier et les paysan·ne·s vont en être les premières victimes.

Vu l'ampleur des dégâts causés par ces successions de canicules et de sécheresse, à l'heure où nombre d'entre nous hésitent à mettre un terme à leur activité, et/ou sont en grande souffrance, la Préfecture aurait dû creuser par tous les moyens les pistes pour permettre aux fermes déjà fragilisées par l'absence d'aides PAC, aux fermes des coteaux secs totalement grillées, d'accéder en priorité à ce plan d'aide. Pour une répartition plus juste, il fallait des plafonds d'aide, pas des planchers !

La Confédération Paysanne reste mobilisée auprès des paysan·nes victimes et appelle l'administration à cesser de faire pleuvoir là où c'est déjà trempé !

N°ISSN 1626-1488 - Directrice de publication : Adeline Régis - NOVA Scop Domaine de Ruffié 09000 Foix

FONCIER À DISPOSITION DANS LA PAC : LE CASSE TÊTE (DE PLUS) DE L'ÉTÉ !

La nécessité de devoir attester qu'on a bien la maîtrise du foncier pour les parcelles déclarées à la PAC a donné des cheveux blancs à de nombreux·euses paysan·nes cette année, même si « seulement » 5% des dossiers PAC étaient mis en contrôle.

La Conf' alerte depuis le début sur les problèmes que ce niveau de contrôle vont entraîner.
On a poussé autant que possible pour le maintien du système précédent : le foncier est réputé à disposition jusqu'à ce qu'un propriétaire entame des démarches pour prouver le contraire.
Mais la nouvelle règle est issue d'un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne et s'impose donc aux différentes administrations, européennes et nationales. Si celles-ci se seraient bien passées de devoir aller chercher des poux dans les déclarations PAC, pas moyen d'y déroger. Et l'amende que devrait payer l'Etat français s'il ne s'y plie pas (refus d'apurement) pourrait être plus que salée.
La Conf' a œuvré d'arrache pied à ce que les pièces justificatives acceptées par l'administration soient les plus larges possibles. Du coup on a essayé de transmettre les infos les plus claires possibles aux déclarant·es PAC, notamment pour arbitrer sur la stratégie à suivre dans le dédale de pièces possiblement retenues.
Il est trop tôt pour faire un bilan de nombre de fermes impactées, des surfaces perdues par des paysan·nes à l'heure où j'écris cet article. Mais on sait déjà que celles et ceux qui ont été confrontés à ce casse tête se seraient bien passés de l'exercice, surtout lors d'un été aussi compliqué. Surcharge administrative, crispation entre paysan·nes et propriétaires, etc.
On sait aussi que les plus impacté.e.s sont les utilisateurs·trices des grands espaces, notamment le pastoralisme. A la sortie d'un été caniculaire, où même les secteurs les plus humides du département ont été confrontés à des incendies d'ampleur, il paraît d'autant plus ubuesque de compliquer la tâche des productions qui luttent naturellement contre l'embroussaillement et le risque de grands feux.
Et n'en déplaise à nos détracteurs, si on avait des aides PAC plafonnées, ou, encore mieux, forfaitaires, les appétits des chasseurs de surfaces pour « optimiser » les primes de la PAC seraient bien moins aiguisés et la nécessité de contrôles bien moindre !
A méditer à la veille des négociations sur la PAC post 2027...

Mathias Chevillon, Commission PAC Confédération paysanne

FACTURATION ÉLECTRONIQUE : LA SIMPLIFICATION SELON BERCY...

Depuis le 1er septembre 2026, la facturation électronique est officiellement entrée en vigueur. Enfin… officiellement. Parce qu'au jour J, seules 66 % des entreprises avaient choisi leur plateforme. Une sur trois n'était donc pas prête. Et pour éviter le grand embouteillage numérique, le gouvernement a prévu une tolérance jusqu'à la fin de l'année, sans sanctions.
Une réforme « simple et efficace », nous disait-on. Pour les petites fermes, on cherche encore.

Choisir une plateforme, comprendre les nouvelles règles, adapter son logiciel (voire devoir en acquérir un), se former, parfois payer un abonnement… Tout cela pour quelques dizaines de factures par an. Parce qu'entre l'adaptation au dérèglement climatique, les semis, les marchés, les récoltes et les animaux, nous manquions singulièrement d'occupation.
S'ajoutent à cette problématique, deux autres : la cybersécurité et la question environnementale. Nos factures contiennent des données économiques sensibles et vont désormais circuler dans un vaste système de plateformes interconnectées. La France figure actuellement parmi les pays les plus ciblés par les cyberattaques ; certains classements la placent même au deuxième rang mondial pour les comptes compromis. L'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Système d'Information) confirme que la menace reste à un niveau très élevé, avec 3 586 événements de sécurité traités en 2025. Et alors que nous sortons d'un été de canicule, de sécheresse et de restrictions d'eau, rappelons que derrière chaque donnée, il y a des serveurs, des datacenters, de l'électricité et souvent de l'eau pour les refroidir. Après avoir demandé aux paysan·nes de compter chaque goutte, combien faudra-t-il de litres pour faire tourner cette nouvelle usine administrative ?
Face à ces interrogations, la résistance s'organise. Artisans, commerçants, indépendants, TPE et petites entreprises commencent eux aussi à questionner une réforme qui leur est présentée comme une simplification alors qu'elle peut représenter, pour les plus petites structures, une nouvelle source de coûts et de dépendance numérique. Des parlementaires, de tous bord politique, s'emparent également du sujet.
La Confédération paysanne porte cette contestation. Et demande une mise en œuvre progressive et réaliste, une véritable prise en compte des contraintes des petites fermes, le maintien de modalités de déclaration de TVA adaptées et surtout la mise à disposition par l'État d'une plateforme publique, gratuite et sécurisée, ainsi que des moyens humains supplémentaires dans les services fiscaux pour accompagner réellement les paysan·nes.
La réforme ne doit pas devenir une nouvelle machine à fragiliser (éradiquer?) les petites fermes.
Le 1er septembre n'est donc pas la fin de la mobilisation. C'est le début d'une nouvelle étape.

Séverine LASCOMBE



Crédit Photo : Andréa Blanchin

LANCEMENT D'UN RÉSEAU D'ACTION JURIDIQUE OCCITAN POUR FAIRE VIVRE LE DROIT DANS LE MONDE PAYSAN

Le Réseau d'Action Juridique (RAJ) de la région Occitanie se met en route cet automne 2026. C'est un réseau de bénévoles organisé·es à l'échelle départementale pour se réapproprier le droit en milieu rural et répondre aux sollicitations des paysan·nes, en se cantonnant au droit foncier dans une première étape.

Pour une vision concrète et abordable des problèmes juridiques

Les conflits font partie de la vie, le droit aussi. En cas de litige, le droit s'impose à nous. « Nul n'est censé ignorer... » tout ce qu'on n'a pas pu lire/comprendre/décortiquer/analyser/assimiler parmi les règlements, contrats en tout genre, textes législatifs, normes, etc., qui structurent nos actions au quotidien.

Connaître le Droit, connaître ses droits, ça doit être l'affaire de tous·tes. Pour être en capacité de les faire valoir, le droit ne doit pas être une discipline abstraite, écrite dans un jargon inaccessible, et de ce fait, réservée et pratiquée par des spécialistes distants et onéreux.

Voilà le fondement de la démarche mise en route avec le RAJ d'Occitanie. D'autres régions de France ont déjà mis en place de telles initiatives ; comme la région. Auvergne Rhône-Alpes qui a fondé son réseau y a maintenant plus de 20 ans, son expérience nous sera utile et réconfortante.

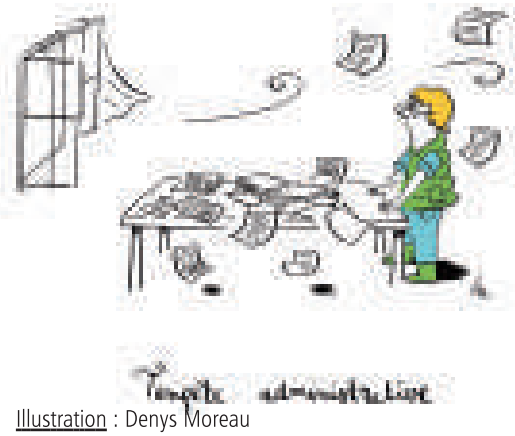


Illustration : Denys Moreau

Le RAJ d'Occitanie : 7 départements, des bénévoles et une juriste pro

La région Occitanie est vaste et regroupe les 13 départements de Midi-Pyrénées et de Languedoc-Roussillon. Tous n'ont pas la même dynamique syndicale. Les Confédérations paysannes du Lot et de l'Aude ont déjà tenté de délivrer un service juridique et ont ainsi démontré que le besoin est fort mais que l'équilibre financier est périlleux si la charge en revient à un seul département.

C'est pourquoi le RAJ Occitanie est une construction associant les départements volontaires + la Région et bénéficiant, pour son installation et jusqu'à l'atteinte de son régime de croisière, du co-financement de la Conf' Nationale ainsi que de l'accompagnement de juristes et d'animateur·ices permanent·es de Bagnolet.

Sept départements sont, pour l'instant, dans ce réseau : Ariège, Aude, Gard, Hérault, Lot, Lozère et Tarn-et-Garonne. Durant l'hiver et le printemps 26-27, les adhérent·e·s volontaires de chacun des départements vont suivre une formation axée sur le droit foncier.

Autre point fort du RAJ Occitanie : un·e juriste est embauché·e à mi-temps, la Confédération paysanne Occitanie étant son employeur.

La formation sur le droit foncier : une priorité

Qui dit droit foncier dit s'intéresser aux sujets suivants :

- Les baux ruraux et les autres formes de faire valoir : bail de petites parcelles, commodat, convention de mise à disposition (CMD),...,
- Le fonctionnement de la SAFER, la préemption, le contrôle des structures, les ordres de priorité,
- Les possibilités de construire en zone agricole et naturelle, les documents d'urbanisme,
- Les outils de préservation du foncier agricole,
- Les chemins et droits de passage, les servitudes, etc.

Il y a de quoi faire !!

Une montée en puissance progressive

Le réseau de l'Ariège compte près de 20 bénévoles parties prenantes pour mettre en place le droit au droit en milieu rural. Les premières rencontres avec les personnes sollicitant une assistance dans leurs difficultés juridiques pourront se faire mi-2027, une fois la formation en droit foncier de 4-5 bénévoles volontaires achevée. Cette formation est organisée par la Conf'Occitanie.

De nombreux points sont encore à peaufiner :

- Les relations entre le RAJ et d'autres associations comme l'ADEAR, le BAG, …
- La coordination entre les bénévoles et la juriste à mi-temps,
- Les sources de financement du poste du·e la juriste : à partir de 2028, son salaire sera pris en charge à 50% par la Conf'Occitanie, les autres 50% étant répartis entre les Conf' départementales, c'est environ 1 000€/an qui seront à financer par la Conf'Ariège.
- L'adoption ou pas d'une grille tarifaire des prestations

Toute bonne volonté est la bienvenue !!
Faisons exister et vivre le droit aux droits dans le monde paysan.

Dominique Person

Augmentation Cotisation syndicale
C'EST DE SAISON MES AMI-ES !

Pour celles et ceux qui lisent assiduement les comptes rendus d'assemblée générale cette info ne sera pas une surprise : l'AG du 14 avril 2026 a décidé de passer le montant de l'adhésion à la Conf'Ariège de 70 à 100 € pour une adhésion classique, et de 35 a 50 € pour l'adhésion petit budget, pour l'année 2027.

Cela faisait quelques années que le montant de l'adhésion n'avait pas été modifié... alors que nos coûts de fonctionnement, oui !

Votre adhésion vous permet évidemment d'avoir des informations régulières sur les actualités agricoles (et autres) traitées par les différents échelons de la Conf' : départemental, régional et national.

Elle permet aussi de donner un poids et de faire vivre ces différents niveaux d'action du syndicalisme. **Une Conf' indépendante, ça se cultive aussi et surtout avec nos cotisations** ! Le volet financier compte évidemment, mais l'acte d'adhérer montre un soutien fort dans une volonté de transformer le modèle agricole vers une agriculture paysanne, que l'on souhaite la plus robuste face aux crises qui malheureusement nous attendent dans le futur.

Ce sont des adhésions nombreuses qui nous permettent de porter nos propositions pour un changement de modèle en toute indépendance !

Pour le comité départemental
Mathias CHEVILLON, trésorier

Ariège : 668 000 euros pour affronter une catastrophe climatique ?

Depuis la mi-mai, l'agriculture ariégeoise encaisse. Sans répit. Déficit de pluie depuis avril, températures très supérieures aux normales, épisodes caniculaires à répétition : les sols se sont asséchés, les cours d'eau ont baissé et les cultures ont été soumises à des conditions que même les systèmes agricoles les plus résilients peinent désormais à absorber.


Crédit Photo : Conf'09

Ce n'est pas nous qui le disons : les services de l'État constatent eux-mêmes que les sols sont très secs et que les cultures ont de forts besoins en eau. Cette fois, tout le monde est touché.

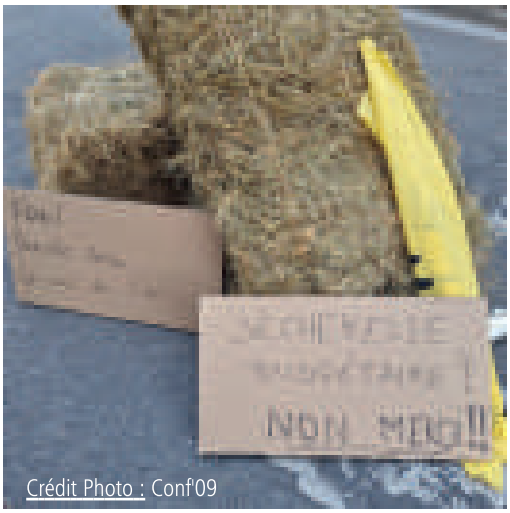
- Élevage : l'herbe ne pousse plus, les stocks de fourrage fondent et il faut acheter pour nourrir les animaux.
- Grandes cultures : cycles accélérés, rendements en baisse et récoltes compromises.
- Maraîchage : cultures grillées, travail et charges supplémentaires, quand l'eau était encore disponible.
- Arboriculture et petits fruits : stress hydrique, coups de chaleur, fruits brûlés ou de calibre insuffisant, arbres qui souffrent.
- Viticulture : chaleur et déficit hydrique perturbent les équilibres de la plante et réduisent les perspectives de récolte.
- Apiculture : floraisons désorganisées et ressources mellifères réduites. Les abeilles trouvent moins de nectar et de pollen, avec des conséquences directes sur les colonies et les récoltes de miel, auxquelles s'ajoute la pression accrue du frelon asiatique.
- PPAM : stress hydrique, croissance ralentie, rendements et qualité affectés, alors même que ces cultures sont souvent présentées comme particulièrement adaptées au changement climatique.

Même les fermes qui ont fait depuis longtemps le choix de la diversification, des sols vivants, de l'agriculture biologique et de systèmes économes en eau arrivent à leurs limites.

La résilience n'est pas une baguette magique

Dès juin, plusieurs bassins ariégeois sont passés en crise ou en alerte renforcée. En juillet, la situation s'est encore aggravée. Et au 13 octobre, alors que l'été touche à sa fin, les restrictions sont toujours en vigueur…

Quasi toutes les fermes sont impactées. Durement. Combien pourront poursuivre leur activité ? Et mentalement, combien de paysan·nes ont encore envie de continuer quand on sait que cet été était peut-être le plus frais de ceux à venir ?



Crédit Photo : Conf'09

Nous avons été (au mieux) médusés·es par le manque de réactivité de l'État depuis le mois de juin. Et aucun véritable plan pour anticiper l'avenir.

Et puis, le coup de grâce est venu. La ministre Genevard a sorti son fameux plan CASI (Climat-adaptation-sécheresse-incendie), au sein duquel est créé un fonds de réarmement agricole de 235 millions d'euros.

Rien que le terme « réarmement » montre bien à quel point le gouvernement est loin, très loin des réalités de terrain. Parce que face à des sols secs, des animaux à nourrir et des cultures qui grillent, on attendait plutôt un plan d'adaptation. L'Ariège devrait bénéficier de 668 000 euros… 668 000 euros pour environ 2 500 fermes, soit à peine 267 euros par ferme si l'on voulait être équitable.

La DDT a décidé de distribuer cette enveloppe aux 200 à 250 fermes les plus en difficulté. Et elle a été seule à définir les critères d'éligibilité. Nous avions porté comme revendication « puisque l'enveloppe est si faible, autant qu'elle profite à celles et ceux qui n'y ont jamais droit, à savoir les petites fermes hors pac et pour lesquelles aucune aide n'est accessible » En première intention, il n'en est rien. A voir si la distribution de la nouvelle enveloppe de 220,000 € promise en tiendra compte…

Juste à titre de comparaison, les moyens mobilisés par l'État pour intervenir les 11, 12 et 13 décembre derniers aux Bordes-sur-Arize pour juguler l'opposition à l'abattage total, et alors qu'était portée une alternative portée par tous les syndicats, se sont élevés à 380 000 euros.

D'aucuns diront que ce n'est pas comparable. Certes. Une catastrophe climatique et une opération de maintien de l'ordre n'ont pas le même objet.

Mais les ordres de grandeur, eux, sont parfaitement comparables. 380 000 euros pour trois jours d'intervention massive contre des paysans.
668 000 euros pour aider l'agriculture ariégeoise à survivre à une année climatique qui annonce les suivantes.
Parfois, il suffit de poser les chiffres côte à côte pour comprendre où vont les priorités.

Séverine LASCOMBE

UN ÉTÉ 2026 ENGAGÉ À LA CONF' !

De nombreux rendez-vous pour se retrouver et se soutenir :

- au frais dans la grotte du Mas d'Azil fin juillet.
- lors des réunions mensuelles,
- à des ciné-débats à Tarascon, La Bastide de Sérou, Foix,
- à la mobilisation CASI en Préfecture fin septembre

La Conf' a aussi rencontré le Préfet et ses services plusieurs fois pour suivre et négocier la répartition de l'infime enveloppe CASI.
Tout ceci sans compter les dizaines de réunions de suivi rapproché sur l'eau et la prédation ; des CDPENAF, réunions Etat-Profession, CDOA ….
Enfin, car nous savons qu'il faut que nos concitoyen·nes soient informé·es pour mieux nous soutenir : de nombreuses interventions dans la presse et TV.

LES CONFÉDÉRÉ·ES ONT ÉTÉ PRÉSENT·ES ET MOBILISÉ·ES !

ON SOUFFLE UN COUP ?

C'est pas toujours facile de demander de l'aide.

Après cet été qui, on le souhaite, restera hors norme, il ne faut pas hésiter quand on en a besoin.

Vous pouvez bien sur appeler votre syndicat préféré, mais en fonction des difficultés rencontrées vous pouvez aussi solliciter directement les organismes ou administrations concernées. N'hésitez pas à contacter la Mutuelle Sociale Agricole, qui a mis en place plusieurs dispositifs d'aide et de prévention.

Voire la jeune association Solidarité Paysans Ariège, qui a aussi été créée dans le but de soutenir les agriculteurs·trices en difficulté, en proposant un accompagnement global et sur le long terme, souvent réalisé par des collègues du métier.

Quelques contacts utiles ci-dessous... Aucune demande d'aide ou de soutien est illégitime quand on en ressent le besoin !

MSA : 05 61 10 40 42 (du lundi au vendredi, de 8h15 à 12h15)

Agri'écoute : 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local, 24h/24 - 7j/7) par tchat = agriecoute.fr
En cas de difficultés liées à une crise agricole ou de situation de mal être ou de détresse :
05 61 65 88 01 ou
celluledecrise_agri.blf@mps.msa.fr

DDT : 05 61 02 47 00

Solidarité Paysans Ariège : 06 38 18 21 65

Numéro national de prévention suicide : 3114 (appel gratuit, 24h/24 - 7j/7) www.3114.fr

PARTICIPATION DE LA CONF'

AUX COMITÉS DE SUIVI OPÉRATIONNEL DE L'ÉTIAGE (CSOE)

Le Préfet est garant de la répartition de la ressource en eau à tous les usagers. C'est lui qui préside ces comités organisés par les services de la DDT 09 qui se réunissent tous les 15 jours entre début juin et fin octobre (+ urgences).

Y participent :
• Les services de Météo France qui dressent un bilan et des prévisions météo à 15j, ainsi que des tendances saisonnières.
• La DREAL, le Département, les syndicats de rivières, l'OFB, les association naturalistes, la Fédération de Pêche qui remontent des informations terrain sur les débits des cours d'eau, les sources et piézomètres de nappe phréatique.
• Les gestionnaires d'eau potable (SMDEA, Eaux du Couserans) et l'ARS pour les retours et prospective sur la tension au robinet.
• Le SMDEA et l'IEMN (Institut des Eaux de la Montagne Noire) gérant au quotidien les volumes et lâchers des grands ouvrages collectifs de stockage (Montbel, Filhet, Mondély et Ganguise).
• L'Etablissement Public Garonne en tant qu'autorité demandant les lâchers à EDF principalement pour garantir les débits et les prélèvements sur l'axe Garonne.
• Les Chambre d'Agriculture 09-31 pour les aspects de demande en eau suivant les stades d'avancement et les résultats des tensiomètres installés sur des parcelles témoins (maïs, soja, tournesol, maraîchage, arbo...).
• Les syndicats d'irrigants, notamment le SIAHBVA qui gère la majorité des pompes et réseaux collectifs sur le département).
• Les syndicats agricoles pour rappeler les enjeux et besoins de la profession.

Sont passés en revue chaque secteur hydrographique avec une cohérence de bassin versant ou de nappe phréatique. Si l'état des écoulements, des prévisions météos et des besoins justifient le déclenchement des seuils de l'arrêté cadre inter-départemental sécheresse (09-31), le Préfet propose de passer le secteur en « vigilance, « alerte », « alerte renforcée » ou « crise » selon la gravité. Les secteurs dits « réalimentés » (= dont les débits peuvent être soutenus par des lâchers de barrage) sont moins susceptibles de subir des restrictions. Les usages (eau potable, loisirs, irrigation agricole, navigation...) sont différenciés et peuvent être restreints différemment suivant que l'eau utilisée provienne de la nappe, du réseau d'eau potable ou de pompage en rivière.
Vu la complexité, le plus simple est de se rendre sur https://vigieau.gouv.fr/ pour avoir l'info la plus locale !

Les CSOE sont un peu les cellules de crises de l'étiage où sont échangées les informations et points d'attention. La Conf' y rappelle régulièrement que tous les usages et toutes les productions doivent pouvoir avoir accès à l'eau, avec une priorité à l'eau potable, à l'abreuvement du bétail et aux cultures de consommation humaine.
Durant cette fournaise d'été 2026, nous avons demandé que des arrêtés soit pris précocement pour limiter les arrosages de pelouses, de massifs de fleurs alors que de nombreux éleveurs et maraîchers dépendent encore du réseau public d'eau potable (notamment lorsque les ruisseaux ou sources habituelles se tarissent).

Guillaume Nuti

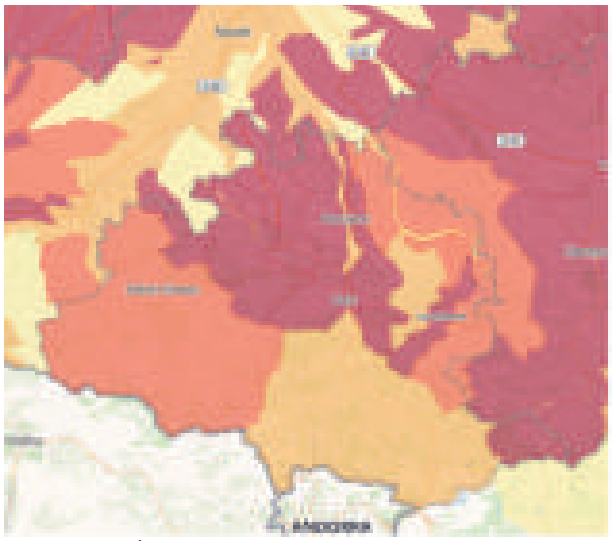


Illustration : État des restrictions pour l'eau d'irrigation par bassin versant- vigieau.gouv.fr le 9/08/2026

CDPENAF ARIÈGE – CAS PRATIQUE N°1 – LE CAS GASTON

Le projet de Gaston (nom d'emprunt !)

Gaston, exploitant agricole, souhaite construire un bâtiment sur une parcelle qu'il déclare à la PAC jusqu'à présent. Gaston a 48 ans, il a repris la ferme familiale et il élève des bovins viande comme le faisait ses parents et a rajouté, il y a 3 ans, un troupeau de brebis qu'il envoie en estive. Le bâtiment projeté sera avec une toiture en panneaux photovoltaïques et viendra remplacer une grange mal commode.

À faire par GASTON : un dossier de permis de construire mais pas que…

Gaston entreprend un dossier de demande de permis de construire standard (plan de situation, vue aérienne, plan parcellaire, insertion dans le site, montage photo avant-après, description du bâtiment, etc.). Cette première partie est commune à tout projet de construction. Gaston n'aime pas beaucoup le travail administratif mais l'industriel qui construira puis revendra l'énergie photovoltaïque à son profit l'a bien aidé pour cette partie en lui fournissant le plan côté du bâtiment, la description des matériaux utilisés, les précautions d'insertion paysagère, etc. Mais le projet de Gaston a ceci de particulier qu'il demande à bâtir sur un terrain non constructible puisque agricole et exploité. Et donc cette première partie ne suffit pas.

Fiche de justification complémentaire

Gaston a reçu des services de la Préfecture une fiche complémentaire à remplir intitulée «Aide à la rédaction de la justification nécessaire pour la construction d'un bâtiment pour une exploitation agricole en zone non constructible». Et là, ça se corse pour Gaston.
La fiche type vierge fait 4-5 pages, on lui demande de préciser, outre le statut juridique de son exploitation, son numéro MSA, son numéro de pacage puisqu'il est éleveur, où sont installés les différents bâtiments agricoles déjà existants, de décrire leurs usages respectifs, de fournir l'inventaire de son matériel et la surface d'occupation au sol de chaque engin, de lister tout son cheptel, et bien d'autres choses encore.
Et là Gaston commence à trouver que c'est vraiment compliqué, que ça va lui prendre un temps fou, que pendant ce temps-là il n'est ni sur le tracteur, ni derrière ses bêtes … Ben quoi ! Il est agriculteur, lui, sa tenue de travail c'est la salopette, pas le stylo ou le clavier de l'ordinateur. Il se demande surtout pourquoi là-haut, ils veulent savoir tout ça, ces fonctionnaires en chemise blanche ou bleue. Laissons Gaston bougonner sans témoin.

Ce que Gaston doit avoir en tête pour faire un bon dossier

Retrouvons Gaston à un autre moment. Un ou deux jours ont passé. Le voici-ci, calme, apaisé et décidé à terminer son dossier. Il a lu à tête reposée la fiche et relu les parties mises en gras :

- Les constructions et installations agricoles sont autorisables uniquement si elles sont nécessaires à une exploitation agricole ;
- Le pétitionnaire doit apporter les justifications nécessaires concernant son statut, la consistance de son exploitation et la nécessité du projet ;

Tout s'éclaire : Gaston comprend qu'il lui faut expliquer pourquoi il veut son bâtiment et qu'est-ce qu'il va en faire. S'il veut cette installation, ce n'est pas pour faire plaisir à l'industriel, c'est pour lui d'abord, pour qu'il puisse exercer son métier dans de meilleures conditions de travail et gagner en efficacité : la grange qu'il utilise actuellement comme bergerie est petite, mal commode et excentrée par rapport aux autres bâtiments. Avec le nouveau bâtiment, il va économiser du temps de travail et des heures de tracteur donc de la fatigue et des charges. Pour les bêtes, toutes pourront être rentrées à la saison froide et humide, finis les agnelages dehors, donc il y a aussi amélioration du confort et du bien-être animal. Il va leur dire comme ça, ça va leur plaire, là-bas aux fonctionnaires.
Gaston se dit qu'il est chanceux malgré tout, car, étant déjà installé et exploitant à titre principal, il n'est pas concerné par le paragraphe suivant :

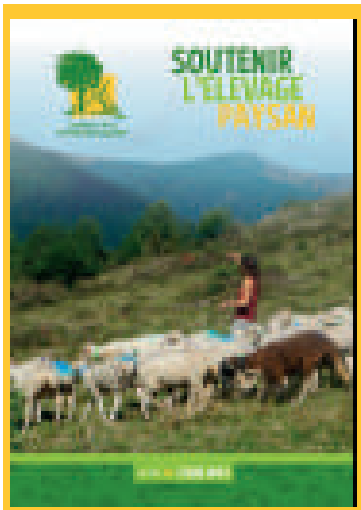
- **Si vous êtes en cours d'installation**, vous pouvez fournir tous justificatifs utiles (description du projet d'exploitation avec objectifs et prévisions d'évolution, attestation de formation, ...)
- **Pour les cotisants solidaires**, [vous devez fournir] tout document attestant la viabilité de l'exploitation à moyen et long terme (prévisionnel estimatif avec phasage par un organisme comptable, plan de développement d'entreprise, etc.).

En fait, se dit aussi Gaston, ils ne sont pas si méchants, ces fonctionnaires : il ne peut pas avoir l'autorisation de construire sur un terrain inconstructible sans justification. Évidemment, Gaston aurait préféré qu'ils viennent voir chez lui mais ça ne se passe plus comme ça, du temps de son grand-père peut-être et encore.

Passage en CDPENAF, une étape complémentaire de l'instruction du PC

Gaston a bouclé son dossier et l'a déposé à la mairie de sa commune qui l'a transmis aux services instructeurs de la Préfecture - services de la DDT pour être précis.
Le délai de réponse est de 2 mois, une fois le dossier considéré complet. C'est durant ces 2 mois qu'aura lieu le passage en CDPENAF. Si le dossier est simple et bien construit, son examen a lieu hors la présence du pétitionnaire. À l'issue de présentation du dossier par les services de la Préfecture et des échanges entre participants, il y a vote. Un avis CDPENAF favorable à la majorité des membres votants est requis dans le cas d'un dossier comme celui de Gaston. L'avis CDPENAF lui parviendra avec la réponse finale à sa demande de permis de construire.

André BAZERQUE et Dominique PERSON
représentants de la Conf'09 à la CDPENAF de l'Ariège



PUBLICATION :

SOUTENIR L'ÉLEVAGE PAYSAN

Une évidence pour les Ami-es de la Conf'

Depuis longtemps, la Confédération Paysanne a mené un travail important pour défendre et promouvoir l'élevage paysan : proposition de politiques et normes sanitaires adaptées, défense de la filière, positionnement sur la question du bien-être animal, soutien au pastoralisme, etc.

Aux Ami·es de la Conf', nous soutenons et relayons ces positions, car nous pensons que le projet d'agriculture et de société porté par la Confédération paysanne est le plus à même de respecter les animaux, les citoyen·nes et les écosystèmes ! C'est pour défendre cette idée qu'un groupe de travail des Amies s'est constitué : "Soutien à l'élevage paysan". Le nom est simple. Il veut tout dire !
Nous nous intéressons aux différents modes de production, les relations entre l'élevage et les paysages, le bien-être animal, la structuration des filières et la place des paysan·nes, etc.
Dans un premier temps, nous avons échangé avec la Conf'. Positions, réflexions et attentes ont ainsi été abordées ! Puis, nous nous sommes mis·es au travail.
On a alors fait le choix d'écrire un premier document pour mettre à plat le modèle d'élevage que nous défendons en tant que citoyen·nes et que nous partageons avec la Conf'.

Aujourd'hui l'élevage est souvent décrié, notamment pour les questions morales que soulèvent la mise à mort et la consommation

LA FÊTE PAYSANNE DE LA CONF' ET DE L'ADEAR, UNE RÉUSSITE !

Le samedi 3 octobre 2026, la Confédération Paysanne de l'Ariège et l'ADEAR09 ont uni leurs énergies pour organiser la fête paysanne à La Bastide de Sérou.

Alors que cette fin de semaine s'annonçait chargée, avec de nombreux événements dans les parages et que quelques gouttes, pourtant tant attendues, risquaient de tomber au-dessus de La Bastide et perturber notre fête, il n'en a rien été !
Au contraire, quelle fête !! Plus de 500 personnes se sont déplacées sur la journée, venues entre autre déambuler au marché paysan durant l'après-midi, profitant d'un temps ensoleillé et de nombreux stands (sorbets, plants, tisanes, fromages, charcuterie, miels, et vins). À chaque stand, une occasion de s'approvisionner en bons produits locaux, mais aussi de discuter de la vie des fermes et des difficultés de la fournaise estivale. Ce qu'à fait le Préfet pendant 2h, vérifiant qu'aucune des fermes présentes ne sera éligible au "réarmement" du plan CASI...


Crédit Photo : Conf'09

Presse de pommes, atelier de dessin autour des auxiliaires du potager, exposition, atelier de chants paysans, jeux sont autant d'animations qui ont réuni les participant-es et créé du lien entre elleux.

La fête paysanne a aussi été l'occasion pour l'ADEAR de l'Ariège de faire le bilan de son année écoulée : l'Assemblée générale qui s'est tenue, en début d'après-midi et les discussions qui l'ont animé, ont mis en avant l'importance du travail de l'ADEAR ; notamment la nécessité d'accompagner humainement et techniquement les porteur.ses de projets, dans l'optique d'installer 1 million de paysan.nes dans les prochaines années ! Renouveler les générations agricoles, éviter la fatalité, transmettre nos fermes, c'est continuer à défendre notre agriculture paysanne.

La table ronde qui a suivi avait pour thématique : « **Dérèglement climatique : Paroles paysannes et réflexion collective pour un modèle agro-écologique** » . Pendant plus de deux heures, des paysan·nes du département ont témoigné devant une salle comble, partagé leurs ressentis et les conséquences que les multiples sécheresses endurées ont causé à nos (éco)systèmes agricoles. Un moment fort et attendu par les citoyen·nes présent.es. Puis la discussion a largement fait la place aux pratiques expérimentées pour s'adapter à ce futur climatique (déjà si présent) : adaptation des horaires de travail, modification des calendriers de culture et de pâturage, hydrologie régénérative, agroforesterie, etc.
Les échanges ont aussi permis de partager les propositions et les combats de la Confédération Paysanne : gestion collective de la ressource en eau, refonte du système agricole au profit d'un modèle agroécologique, transformation de la politique agricole commune pour soutenir et financer ce changement de modèle, mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation, création d'un fond mutuel de solidarité pour pallier aux aléas, etc !

Et puis, non sans difficultés, il a fallu conclure pour aller manger et profiter, en musique, de la fin de soirée !
Crêpes, grillades, frites, salade de légumes et fromages à partir de produits locaux étaient au menu du repas paysan.
La soirée a commencé autour de chants polyphoniques des chœurs Muzycante, et s'est conclue à la salle Jean Nayrou avec concert de « la Mal Coiffée ». Un groupe de chanteuses qui, depuis 20 ans, navigue entre chansons populaires languedociennes, poésie et écriture ! Avec sa polyphonie et ses percussions, sa langue Occitane toujours debout, toujours chantante, la Mal Coiffée a chanté contre toutes les dominations et nous a enivré·es jusqu'à la nuit tombée.


Crédit Photo : Conf'09

Et comme tant attendu, c'est dans la fraîcheur de la pluie que s'est conclue cette fête paysanne !
Merci à toutes et tous, celles.eux qui l'ont rendu possible, et à vous qui l'avez fait vivre !

Les équipes de la Conf' et de l'ADEAR

d'animaux, les conséquences environnementales (consommation d'eau, pollutions, déforestation, etc.) et le maintien sous perfusion des systèmes (subventions de la PAC).

Mais, au fond, c'est quoi l'élevage ?
Souvent, on oppose divers modes d'élevage : industriel, intensif, hors sol, productiviste, paysan.
Est-ce que ces modes de production se valent tous ? Non, loin de là !
Chacun d'entre eux engendre des rapports bien différents aux animaux, aux écosystèmes et même aux consommateur·ices.

De notre côté, nous sommes convaincu·es que la seule pratique d'élevage à la fois économiquement viable, socialement juste, et respectueuse des humains, des animaux et de l'environnement, c'est : L'ÉLEVAGE PAYSAN !
D'ailleurs, le reste, ce n'est pas de l'élevage, ce ne sont que des « productions animales industrielles », autrement dit des productions où les paysan·nes, les animaux et les écosystèmes sont réduits à des marchandises et où la vie est dégradée pour la seule quête des profits.

Il faut faire la part des choses et appeler un chat, un chat ! C'est tout le but de ce premier livret : dire ce qui est !

Mais ce n'est pas tout, ce premier livret en appelle d'autres. Notre petit groupe veut produire d'autres documents, où à chaque fois, des thématiques spécifiques pourront être approfondies. A suivre.

Léo Raymond

Télécharger la publication : https://lesamisdelaconf.org/wp-content/uploads/2026/09/Soutenir-lelevage-paysan-Fiche-01.pdf

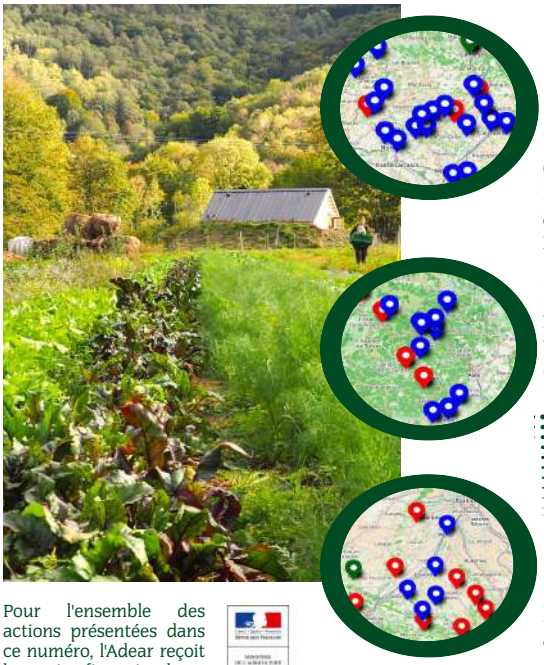
ANNONCES

Recherche associé·es sur GAEC en maraîchage diversifié Bio de 3,5ha (5000m² sous tunnels) pour conforter l'activité puis transmettre. Ventes paniers Amap, restaurants, épiceries locales, marché de producteur·trices sur l'exploitation à Pailhès. Ouverts à toute proposition d'intégration (CEFI…), expérience exigée
Contact Isabelle 06 41 73 16 15 (Isabelle) ou legumesdebouche@gmail.com

Transmission petite ferme d'élevage laitier avec transfo fromagère en Ariège sur 11ha de prés et landes clôturés (SAU 5ha) et env. 80ha de parcours non clôturé. 20 chèvres 10 brebis 2 vaches. Reprise des troupeaux à discuter. CEFI possible.
Habitation, bâtiments d'élevage et troupeaux rustiques :). Valeur env. 100.000€ mais location et/ou autres solutions envisageables.
Contact Antoine 07 67 93 33 27,
Ferme Laborie 09420

Cherche brebis de réforme toute race bio, de préférence élevage à l'herbe
Contact Laura 07 70 05 06 54

Vend chiots montagne des Pyrénées ; à réserver, naissance en novembre et décembre
Contact Manu 0674907408



Transmettre sa ferme ou s'associer en Ariège

Une carte en ligne nous permet de centraliser les offres de Transmission-Reprise, les offres d'Association, mais aussi les offres d'emploi dans les réseau.

Pour diffuser une annonce, ou vous faire accompagner dans votre projet de transmission ou de recherche d'associé·e contactez l'ADEAR 09 !

Flashez ce QR code pour aller voir la carte !

Pour l'ensemble des actions présentées dans ce numéro, l'Adear reçoit le soutien financier de

Ventes Hivernales à la Pépinière de Sabart: Arbres fruitiers et petits fruitiers AB disponibles à côté du Rond Point de Sabart (sortie Tarascon/Ariège - carrefour Ax/Vicdessos) dès les WE du 12-13 et 19-20 Décembre ! Disponibilités sur www.natureetverger.fr.
Contact Bertrand CAMPY (Pépinière "Nature et Verger") 06 16 81 29 65

REJOIGNEZ-NOUS !

La Confédération paysanne est nécessaire pour vous défendre, pour défendre le métier et pour dialoguer avec l'État et la société. Plus nous serons nombreux·euses, plus nous aurons de poids et de moyens pour agir ensemble vers une agriculture paysanne !

Confédération paysanne de l'Ariège

COTISATION 2026

Nom:.....
Prénom : .....
Adresse postale .....
.....
E-mail : .....
Tél :.....

Statut : ☐ exploitant·e ☐ cotisante solidaire
☐ en projet d'installation ☐ Retraité·e
☐ conjoint·e
☐ autre :.....
Production(s) : .....
En agriculture biologique : ☐ oui ☐ non

☐ **J'adhère à la Confédération paysanne de l'Ariège**
☐ Cotisation annuelle + abonnement au journal LE REGAIN : 70 €
☐ Cotisation petit budget + abonnement au journal LE REGAIN : 35 €
☐ Cotisation annuelle SOUTIEN + abonnement au journal LE REGAIN : prix libre (> 70 €) ou 1 % de vos aides PAC !

☐ **Je désire un reçu**
Dans un souci de représentativité professionnelle et de légitimité de la Confédération paysanne, les porteurs de projet ne peuvent pas adhérer au syndicat en tant que membre actif. Si vous êtes dans ce cas, nous vous encourageons vivement à adhérer à l'ADEAR09 et à nous rejoindre dès l'installation effective !

Je règle :
☐ **Par chèque** à l'ordre de la Confédération paysanne de l'Ariège) au 32 avenue du Général de Gaulle 09000 Foix
☐ **Par virement** (IBAN : FR79 2004 1010 1600 2160 5A03 789, BIC : PSSTFRPPTOU) en renvoyant le bulletin d'adhésion par mail à confariege@gmail.com
☐ **Règlement facilité via HelloAsso** : https://www.helloasso.com/associations/confederation-paysanne-de-l-ariege/adhesions/bulletin-d-adhesion-conf-09

Autres possibilités :
☐ **Je m'abonne au journal Le Regain** (sans adhésion) : 10 €
☐ **J'adhère à l'ADEAR de l'Ariège**, cotisation annuelle : 20 € (chèque à l'ordre de l'ADEAR09)

Les données recueillies font l'objet d'un traitement par la Confédération paysanne 09 lui permettant de gérer votre demande d'adhésion. Le traitement a pour objectif de :
- traiter votre demande d'adhésion ;
- déterminer le montant de votre cotisation ;
- communiquer des informations sur les activités de notre organisation syndicale.

Pour toute question relative à la protection de vos données ou pour exercer vos droits, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous :

Confédération Paysanne de l'Ariège – 32 avenue du Général De Gaulle – 09000 FOIX
07 54 35 39 09 – confariege@gmail.com